

## Charte

## Charte

## **Charte du Collège Notre Dame des Flots**

Le collège Notre Dame des Flots est un établissement fondé par des parents désireux d'offrir à leurs enfants une éducation humaine, intellectuelle et spirituelle à la lumière de la Foi catholique.

- La pédagogie développée par le collège cherche à conduire chaque élève à donner le meilleur de luimême, à acquérir le sens de l'effort, du travail bien fait, à développer des méthodes efficaces de travail.
- Le collège se fixe pour objectif de rendre les enfants capables de réfléchir et d'exercer leur jugement et de donner, à chacun selon ses capacités, la formation intellectuelle la meilleure possible afin d'en faire des hommes et des femmes libres, sachant répondre à leur vocation.
- Les élèves sont préparés aux examens nationaux, mais, établissement hors-contrat, le collège Notre Dame des Flots se réserve le choix d'adapter les programmes officiels afin de privilégier un enseignement classique, structuré et chronologique, garantir les heures dans les matières fondamentales et mettre l'accent sur les humanités.
- Le collège se préoccupe, conjointement avec le développement de l'intelligence de l'élève, de ses capacités physiques et de ses dons artistiques, suivant la formation intégrale de la personne.
- Au collège Notre Dame des Flots, les enfants vivent leur scolarité dans un cadre essentiellement catholique: en effet, l'établissement dispense à tous l'enseignement du catéchisme. La vie sacramentelle y est développée par les messes régulières (forme extraordinaire du rite romain) et la possibilité de recevoir le sacrement de pénitence.
- Enfin, le collège Notre Dame des flots est un lieu complémentaire de la famille ; il reste à l'écoute des parents, premiers éducateurs de leurs enfants. Ils sont naturellement appelés à participer à la vie de l'école et apporter leur soutien aux professeurs.
- Dans la mesure de ses possibilités matérielles, le collège est ouvert à tous les enfants qui, avec leurs parents, en acceptent les fins et les moyens.
- Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, au plan naturel et au plan surnaturel.
- Le collège est complémentaire et auxiliaire des parents dans cette tâche. Il est responsable de l'enseignement et apporte l'instruction que les parents n'assurent pas eux-mêmes. L'enseignement dispensé doit donc être en harmonie avec l'éducation reçue à la maison.